

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 458 Mercredi 26 juillet 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les autres réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEX distanciel, le mercredi 20 septembre 18h30, • BEX distanciel, le jeudi 19 octobre 18h30 • BEX distanciel, le jeudi 09 novembre 18h30 • BEX distanciel, le jeudi 30 novembre 18h30 • Conseil des territoires présentiel : le samedi 2 et le dimanche 3 décembre, • Assemblée Générale Extraordinaire, distancielle, le samedi 9 décembre, • BEX distanciel, le jeudi 21 décembre 18h30.
2. Demande d'affiliation South Discover (Martinique) - 9B01	<p>SOUTH DISCOVER est une association loi 1901 créée en 1990. La structure est située à Sainte Luce (Martinique) et a été membre de la FFCK de 1995 à 2017.</p> <p>La structure a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par la pratique d'activités socio-culturelles, scientifiques, physiques et de plein-air, • Contribuer à l'éducation des enfants, • Entretenir, des relations avec toutes associations, ligues ou fédérations susceptibles de lui apporter son concours, • Assurer toutes formations et préformations en vue d'une insertion sociale. <p>La structure propose de la randonnée, du Kayak Polo et du SUP en eau calme, et de la randonnée, du SUP, de l'Ocean Racing et du Va'a ainsi que du Waveski Surfing en mer. Elle propose également des multi-activités nautiques, du pagaie santé et du dragon ladies. L'enjeu est également de mettre en place une école de pagaie jeune et adulte et de faire des sorties encadrées ainsi que des accueils de groupe.</p> <p>Avis favorable du CRCK Avis favorable du service sous réserve de modifications de leurs statuts dans un délai de six mois.</p> <p>→ Le BEx valide cette affiliation, sous réserve de modifications de leurs statuts dans un délai proposé,</p>

<p>3. Demande d'affiliation Voile et nautisme 04 (Provence Alpes Côte d'Azur ou région Sud)</p>	<p>VOILE ET NAUTISME 04 est une association loi 1901 créée le 23/08/1982. La structure est située à Sainte Croix du Verdon (04).</p> <p>La structure a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et animer les activités nautiques, • Faciliter les relations entre les personnes physiques ou morales intéressées et animer les initiatives et les efforts en faveur des activités nautiques, • Apporter aux institutions publiques ou privées intéressées les conseils et l'aide technique souhaitable, dans le domaine du nautisme. <p>La structure propose de la randonnée et du SUP en eau calme et en mer, de la randonnée, du SUP, de la descente et de la nage en eau vive.</p> <p>L'enjeu est également de mettre en place une école de pagaie jeunes.</p> <p>Le club propose aussi des multi-activités nautiques et formats multisports et raids.</p> <p>Enfin, le club prévoit de faire de la location, des sorties encadrées ainsi que des accueils de groupe.</p> <p>Avis favorable du CRCK</p> <p>Avis favorable du service sous réserve de modifications de leurs statuts dans un délai de six mois.</p> <p>→ Le BEx valide cette affiliation, sous réserve de modifications de leurs statuts dans un délai proposé,</p>
<p>4. Demande d'agrément Village sportif UCPA La Plagne 1800 (Auvergne Rhône Alpes)</p>	<p>LE VILLAGE SPORTIF UCPA LA PLAGNE 1800 dépend de l'association « UCPA SPORTS VACANCES », créée en 1965 et née de la fusion de l'UNCM (Union Nationale des Centres de Montagne) et de l'U.N.F. (Union Nautique Française), et dont le but est de contribuer à la formation et à l'éducation de la personne par l'organisation, la pratique et l'encadrement de stages sportifs, en France ou à l'étranger. Le siège social du village sportif de la Plagne 1800 est situé à Macot La Plagne, et le site d'accueil est à Aime (73).</p> <p>Les supports utilisés sont en eau vive : raft, canoraft, airboat, SUP, nage en eau vive, freestyle, kayak de haute rivière et randonnée et en eau calme, de la randonnée.</p> <p>La structure propose également du VTT, de la course d'orientation, de la randonnée pédestre, de l'accrobranche et du tir à l'arc.</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK à cette demande d'adhésion de membre agréé.</p> <p>Avis du service : Avis favorable.</p> <p>→ Le BEx valide cet agrément de type A.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. CR BEF du 28 mars et du 10 mai 2023</p>	<p>Pour la réunion du 28 mars :</p> <p><u>Equivalences niveau technique Pagaies Rouges ou Noires.</u></p> <p>La CNA slalom a proposé des processus de validation automatique entre le niveau de compétition et le niveau technique. La proposition est adoptée par le BEF.</p> <p><u>E-learning :</u></p> <p>Module de formation en ligne : « Présentation de la cellule stop violence. »</p> <p>Le projet est avancé et une version est présentée, il sera finalisé dans les prochaines semaines. Il pourra ensuite être présenté aux formateurs fédéraux.</p> <p><u>Diplômes professionnels filière « JEPS » :</u></p>
---	--

Il est envisagé un prolongement de l'enregistrement du BPJEPS et du DEJEPS actuel pour un an soit jusqu'à début 2025, le temps de retravailler sur les nouveaux référentiels en blocs de compétences. La fédération sera associée aux travaux, mais sans savoir dans quelle mesure.

CQP :

Le CQP Moniteur est en cours de réécriture en bloc de compétences. Les grandes lignes sont présentées et partagées. Une volonté de créer un option Eau Calme est envisagée.

Réunion du 10 mai 2023

Renouvellement du CQP Moniteur de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Le BEF était essentiellement consacré à la relecture et à la validation du référentiel de compétences du CQP moniteur de Canoë kayak. L'inscription du CQP Moniteur de Canoe Kayak arrive à échéance en décembre 2023. Un réenregistrement doit donc être proposé. Ce réenregistrement doit prendre la forme de blocs de compétences.

Il a été proposé de construire un CQP autour de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'encadrement en canoë kayak et sports de pagaie en eau calme. Ce bloc de compétences reprend l'ensemble des compétences pédagogiques du CQP actuel.
- Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif. Ce bloc de compétences est commun à l'ensemble des CQP de la branche sport.
- Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives. Ce bloc de compétences est commun à l'ensemble des CQP de la branche sport dont le CQP accompagnateur de raft et de nage en eau vive.

L'obtention de ces trois blocs permettra l'obtention du CQP moniteur et monitrice de canoë-kayak et sports de pagaie avec des prérogatives d'encadrement en eau calme. Pour obtenir des prérogatives d'encadrement en mer et/ou en rivière, deux blocs optionnels sont proposés :

- Bloc de compétences 4A (BC4-A) – optionnel : Conduite d'une séance d'encadrement de canoë kayak et sports de pagaie en eau vive au sein d'une rivière jusqu'à la cotation classe II passage III non successifs.
- Bloc de compétences 4B (BC4B) – optionnel : Conduite d'une séance d'encadrement de canoë kayak et sports de pagaie en mer avec un vent de force 3 Beaufort et jusqu'à 1 mille d'un abri.

Par ailleurs d'autres modifications ont été abordées :

- Possibilité de s'inscrire au CQP à partir de 17 ans (18 ans jusqu'à maintenant)
- Plus de liens réglementaires entre le MFPC et le CQP moniteur. A la place des allègements de formation seront proposés (dans les faits, cela ne changera pas grand-chose pour les stagiaires).

Les autres points réglementaires inscrits dans ce nouveau règlement sont comparables à ceux présents actuellement.

Le règlement proposé par la FFCK a été validé en l'état par :

- L'organisme certificateur de la branche sport le 24 mai 2023.

	<ul style="list-style-type: none"> • La commission paritaire emploi formation de la branche sport, le 25 mai 2023. <p>Il a été adressé le 30 mai 2023 par les services de la branche au ministère des sports pour l'obtention de l'avis sécuritaire.</p> <p>À la suite de la réception de cet avis, le règlement proposé sera transmis à France Compétences.</p> <p>Il faut envisager une réinscription dans le courant du mois d'avril 2024 (et donc une période de 4 mois durant laquelle les CQP non débutés avant décembre 2023 ne pourront pas être validés).</p> <p>Les services réfléchissent à des modalités administratives permettant de limiter les risques liés à l'absence de certification après le mois d'avril 2024. (En cas d'ajournement de la décision par exemple).</p> <p><u>Publication du CQP animateur de raft nage en eau vive au RNCP</u></p> <p>Le CQP Accompagnateur de raft et nage en eau vive a été publié au RNCP le 24 avril 2023 pour 3 ans.</p> <p>Les grandes lignes du règlement sont les suivantes : une formation complète doit être <i>a minima</i>, de 175 heures de formation en centre (105 en milieu naturel) et 70h en structures minimum.</p> <p>Le CQP est composé de 4 blocs de compétences dont voici les grandes lignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc de Compétences 1 : Préparation d'une séance de raft ou de nage en eau vive en milieu naturel et artificiel en s'engageant dans une démarche qualité. • Bloc de compétences 2 : Accompagnement des pratiquants dans l'activité de raft ou de nage en eau vive en respectant les principes de sécurité. • Bloc de Compétences 3 : Préparation et maintenance d'un site artificiel de pratique et du matériel nécessaire aux activités du raft et de nage eau en vive • Bloc de compétences 4 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives. <p>5 épreuves de certification dont une épreuve en situation d'encadrement, et une démonstration sécuritaire sur les deux supports de navigation permettent de valider la certification.</p> <p>Que permet le CQP accompagnateur de raft et Nage en Eau Vive ?</p> <p>A l'heure où le CR est rédigé, les prérogatives d'exercices sont en cours d'inscription à l'annexe 2-1 de l'article L212-1 du code du sport. Cette inscription déterminera les prérogatives d'exercice.</p> <p>Propositions pour un titulaire du CQP Accompagnateur de Raft et Nage en eau vive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Exercer son activité sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'un cadre titulaire d'un diplôme de de niveau 4 (BPJEPS a minima) dans le domaine d'activité couvert par le CQP.</i> - <i>Exercer son activité en raft et nage en eau vive uniquement :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour tous publics,</i> - <i>Sur des rivières naturelles jusqu'en classe 3 au sein d'un convoi sous la responsabilité d'un titulaire d'un diplôme de niveau 4 présent dans le convoi. Le convoi est défini comme un groupe composé de plusieurs embarcations ou nageurs qui effectuent la même séance et dont l'organisation de la navigation permet aux encadrants de se porter mutuellement assistance dans la gestion de la progression et de la sécurité.</i>
--	---

	<p>- En bassin artificiel : sous la responsabilité d'un diplômé de niveau 4 présent sur le site en milieu artificiel. Le bassin artificiel est défini par un équipement dans lequel existe la possibilité d'arrêter le débit d'eau en quelques minutes via un bouton poussoir et l'aménagement du bassin permettant de s'abriter et ou s'extraire facilement de la rivière. ».</p> <p>Des réunions avec les membres du groupe de travail, les CREF, les CTR, sont programmées prochainement pour évoquer le déploiement de la certification.</p> <p>→ Le BEx valide ces Comptes-Rendus,</p>
<p>2. Validation EF2 et EF3 sur profil</p>	<p>Afin de lancer une première cohorte d'Entraîneurs Fédéraux de 3^{ème} degré et d'étoffer la cohorte existante d'Entraîneurs Fédéraux de 2^{ème} degré, Il est proposé d'attribuer les diplômes fédéraux suivants aux entraîneurs ayant les profils suivants :</p> <p>Entraîneurs Fédéraux de 3^{ème} degré (EF3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention sur deux saisons complètes auprès d'une équipe de France seniors, (validation par les manager) en ayant participé en pleine responsabilité à l'échéance terminale, • Entraîneurs Nationaux en poste ou l'ayant été durant l'olympiade, • DESJEPS performance titulaires, • CTS titulaires d'un BE2 (ou DES entraînement). <p>Entraîneurs Fédéraux de 2^{ème} degré (EF2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CTS avec un BE 1 ou DE, • Tous les DEJEPS connus ou qui en font la demande, • Tous les BE2 connus ou qui en font la demande. <p>→ Le BEx valide cette proposition,</p>
<p>3. Labellisation Pagaie Nature</p>	<p>Dans le cadre du Programme Pagaie Nature, une série de logos a été produite par le service communication de la fédération de même qu'une plaquette pour le développement de ce programme.</p> <p>Les logos pour le programme Pagaie Nature et les logos du label Point Pagaie Nature. Un logo pour les structures sur les littoraux, comme demandé, a été produit.</p> <p>→ Le BEx valide les nouveaux logos proposés ainsi que la plaquette.</p>
<p>4. Signalement StopViolences</p>	<p>Quatre cas de StopViolences sont proposés pour étude, pour cette réunion du BEX. C'est beaucoup et le BEx s'interroge pour savoir si toutes ces affaires sont du ressort d'une décision disciplinaire et si les conditions pour saisir la cellule StopViolences ne doivent pas être revues, pour en limiter les interventions.</p> <p>Cas n°1</p> <p>Il s'agit de la copie d'une plainte pour des insultes entre des athlètes et un CTR. Ce cas a déjà été abordé en BEx, le 10 mars 2023 et le BEx avait demandé une pré-instruction pour avoir un retour du témoin et des deux athlètes, avant de se prononcer. Une rencontre avec les clubs concernés, le comité régional et départemental a déjà été organisée à cet effet afin d'aborder cette question et de réduire les tensions.</p>

A l'issue de cette intervention et par les actions préventives conjuguées des différents acteurs, clubs, comité, le Bex espère que la sérénité reviendra et reste vigilant sur l'évolution de la situation.

→ Devant la difficulté à établir la matérialité des faits et face aux allégations contradictoires, cet incident ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte, le Bex se réserve la possibilité d'une saisine de la commission disciplinaire selon les résultats de cette plainte.

Cas n°2

Celui-ci a été porté à la connaissance de la cellule StopViolences FFCK par mail en date du 11/05/2023 et transmis en même temps à la gendarmerie et à Signal Sport.

Des éléments de conclusion d'enquête SDJES ainsi que des témoignages des officiels de la compétition peuvent étayer ce rapport. Le plaignant aurait provoqué verbalement à plusieurs reprises un cadre, qui à bout, en acte de défense l'aurait empoigné violemment sans séquelle physique.

→ Le BEx fait la proposition d'un rappel au cadre de la nécessaire exemplarité dans l'exercice de sa fonction et de ses missions.

Cas n°3

Le 18 juillet 2023, un courriel a été envoyé par le président d'un club au service juridique et à la cellule StopViolences de la FFCK, concernant un incident survenu lors d'un stage à l'étranger le 11 juillet au soir, impliquant deux licenciés de 18 ans et de 14 ans. A la suite d'une altercation, l'un s'est mis à étrangler l'autre, l'immobilisant pendant une dizaine de minutes au sol. Devant les difficultés à respirer, les encadrants ont pris la décision de l'emmener à l'hôpital. A la suite à cet incident, le Conseil d'administration du club a décidé le 12 juillet, de mettre fin au stage du jeune adulte, demandant à ses parents de le rapatrier en France, et a prononcé cinq jours plus tard, la radiation définitive de cet adhérent.

Après concertation en interne entre le Service Accompagnement, la cellule StopViolences, le Service accompagnement du réseau fédéral et l'Animation nationale, il a été décidé de conseiller au club de revenir sur sa décision d'exclusion du club de ce licencié, celle-ci n'ayant pas été dans le respect des statuts et du règlement intérieur du club, et de réengager une procédure conforme.

Le jeudi 20 juillet 2023, un courrier de l'avocat de ce licencié, mettant notamment en avant le non-respect du contradictoire, et l'accusant de diffamation, a été envoyé au Club, au Président Fédéral et au secrétaire général de la FFCK.

→ Le BEx rappelle que si les faits de violences physiques sont avérés, ceux-ci seraient contraires au Règlement intérieur de la FFCK et à son annexe 12, que chaque licencié a le devoir de respecter. Le BEx demande au service de compléter les éléments du dossier, pour un examen à sa prochaine réunion.

Cas n°4

A la suite de différents envois de courriels entre des membres d'un Comité Régional et des cadres de ce Comité, plusieurs personnes ont décidé de faire un signalement à la cellule Stop Violence. L'utilisation considérée comme abusive des listes de diffusion du Comité, la divulgation de SMS et la tentative de nuire voire de harcèlement sont

	<p>avancées. Certains entretiens avec la cellule StopViolences ont été effectués mais certains n'ont pas encore été programmés.</p> <p>Autour de ce CRCK, se cristallise actuellement plusieurs affaires qui génèrent un climat délétère. Le fonctionnement de comité est perturbé, l'image des sports de pagaie est ternie.</p> <p>Comment sortir par le haut de cette situation pour cet organe déconcentré mais aussi pour les personnes concernées ?</p> <p>Plusieurs pistes ont été proposées dont certaines ont été mises en œuvre.</p> <p>→ Le Bureau exécutif valide les pistes proposées et espère que le temps permettra à tous, de prendre du recul sur cette situation.</p>
<p>6. Réforme du système d'information</p>	<p><u>Rappel du contexte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La FFCK gère son SI avec une solution mutualisée (depuis l'origine, minitel, ELIA, GOAL), en liaison avec plusieurs autres Fédérations sportives, • GOAL a été développé en 2012 avec le concours de la Société Orange Business Système (OBS), • GOAL = système d'information central de la FFCK, • La solution GOAL a permis à la FFCK de gérer son SI avec des coûts maîtrisés (environ 50 k€ / an développements inclus), • La FFCK a implémenté de nombreux modules spécifiques, • OBS a décidé d'arrêter la solution GOAL au 31/12/2023, ce qui a été renégocié par un report au 31 décembre 2024. <p><u>Orientations prises en mars 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Première validation sur le choix des solutions avec une solution mutualisée, • Validation organisation interne / pilotage • Recontacter et échanger avec d'autres fédérations, • Etudier les financements possibles • Sollicitation de nouveaux prestataires / chiffrages <ul style="list-style-type: none"> • Exalto, • MyCoach / Joinly, • Intrasso. <p><u>Travaux avril à juillet 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la réunion de cadrage en mars 2023, nous avons acté le choix de nous orienter vers une solution mutualisée pour migrer notre système d'information actuel (GOAL). • Nous avons entrepris plusieurs travaux afin de trouver une solution répondant aux enjeux. Pour ce faire, nous avons choisi d'avancer conjointement avec les fédérations concernées par le retrait d'OBS (Aviron et Surf). • Nous avons d'une part comparé les offres de prestataires fournissant actuellement leurs services à des fédérations sportives et d'autre part étudié la possibilité de créer une nouvelle solution avec un nouvel acteur (MyCoach succédé par MAJ par la suite).

Les solutions existantes : e-licence d'Exalto

Après une recherche des différentes solutions proposées sur le marché, nous avons constaté que la solution e-licence proposée par Exalto répond le mieux à nos besoins. Il est à noter qu'à ce jour toutes les fédérations ayant quitté OBS (à l'exception du karaté) ont rejoint la solution d'Exalto.

Nous avons donc communiqué à Exalto le périmètre fonctionnel de notre système d'information actuel afin d'obtenir en retour, une étude chiffrée à 200 k€ sur 4 ans (build + run).

Opportunité de création d'une nouvelle solution

Nous avons été informés par le CNOSF que plusieurs fédérations en dehors du groupe OBS étaient en recherche de solutions mutualisées. Nous avons rassemblé un groupe élargi de fédérations intéressées par la création d'une nouvelle solution mutualisée. Pour ce faire, nous avons organisé des ateliers qui nous ont permis de vérifier si une solution mutualisée pouvait répondre à nos différents besoins.

En parallèle nous avons engagé des discussions avec la société MyCoach ayant manifesté son intérêt pour devenir un nouvel acteur pour compléter son activité en tant que fournisseur pour les associations de l'application Joinly. La société MyCoach a par la suite décidé d'arrêter son application Joinly et de se retirer du projet. Cependant, l'équipe projet de cette société a souhaité poursuivre le projet en fondant la société MAJ.

Le projet MyClub / MyFédé

La société MAJ propose de développer le projet MyClub/MyFédé en collaboration avec les trois fédérations du groupe GOAL.

En sus du périmètre fonctionnel de notre SI actuel, ce projet inclut des fonctionnalités dédiées aux structures telles que la possibilité de dématérialiser les adhésions et de créer des collectes avec du paiement en ligne.

Le build est chiffré à 360k€ TTC pour la version 1. La licence annuelle chiffrée à 25 k€ HT auquel il faut ajouter des frais transactionnels pouvant atteindre 16k€ HT au maximum dans le cas où aucune licence ne serait saisie directement par l'adhérent.

- Appel à projets ANS

Pour financer le projet MyFédé, nous avons contacté l'ANS qui nous a assuré de son soutien dans le cadre de l'appel à projets pour la transformation numérique. Nous avons déposé un dossier mutualisé avec le Surf et l'Aviron pour un montant de 360 k€ (120k€ par fédération).

Cependant, l'agence a décidé de financer partiellement le projet à hauteur de 150 k€ (50k€ par fédération).

Cette subvention pourra néanmoins être utilisée pour financer nos modules complémentaires mutualisés avec l'aviron et le surf auprès d'un autre prestataire comme Exalto.

Situation budgétaire

La FFCK dépense en moyenne 35 K€ TTC / an pour les coûts de fonctionnement avec OBS (RUN), soit 140 K€ sur 4 ans, auxquels il faut rajouter l'amortissement des développements demandés (BUILD).

	<p><u>La préconisation des services</u></p> <p>Malgré l'intérêt porté au projet MyFédé, il est préconisé de ne pas retenir ce projet compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du financement incomplet de l'agence qui augmente l'effort budgétaire de 80k€ par rapport à la solution e-licence d'Exalto. • Des risques importants liés au respect des délais, au respect du budget et à la pérennité de la solution conditionnée par l'arrivée de nouvelles fédérations. <p>Il est proposé de confier notre système d'information à Exalto dont la solution e-licence déjà existante couvre une grande partie de nos besoins fonctionnels actuels.</p> <p>Les prochaines étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider le choix du prestataire (solution e-licence d'Exalto) (fin-juillet), • Valider le contrat-cadre (mi-août), • Étudier avec Exalto et les fédérations les modules mutualisés (financés par l'appel à projets ANS) (début septembre), • Informer les responsables de service de la méthode et du calendrier pour la refonte de notre SI avec Exalto (début septembre). <p>→ Le BEx valide la solution Exalto</p>													
<p>7. Participation budgétaire sur fond propre de la FFCK pour les Olympic Hopes</p>	<p>Compte tenu des orientations stratégiques de l'Etat et de la FFCK, les actions sont priorisées vers le programme de performance olympique et le budget d'action relève pour les disciplines olympiques est de seulement 90 k€.</p> <p>Ce budget d'action permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement limité sur un programme de préparation sous forme de stage organisé de manière centralisée par le FFCK (20 k€ sur un stage en février) - Une participation financière sur le programme de compétition internationale (championnat d'Europe : 30 k€ et championnat du monde : 40 k€) ce qui induit une participation financière par athlète et par événement de 500 € - Il n'y a pas de réserve pour une participation financière sur les Olympic Hopes. <p>Le deuxième tour de négociation du contrat de performance permet de garantir le financement de nos RH, nos pôles et le programme d'action senior. Il ne permet pas de consolider le programme d'action relève. Les Olympic Hopes ne sont pas placés au même niveau que les Championnats du Monde et d'Europe.</p> <table border="1" data-bbox="683 1630 1270 1933"> <thead> <tr> <th></th> <th>Type of competition</th> <th>Competition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Level 1</td> <td rowspan="3">ICF competition</td> <td>ICF World Championships</td> </tr> <tr> <td>Level 2</td> <td>ICF World Cups</td> </tr> <tr> <td>Level 3</td> <td>ICF World Ranking competitions</td> </tr> <tr> <td>Level 4</td> <td></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • International competitions • Masters or open competitions • Invitational competitions </td> </tr> </tbody> </table>		Type of competition	Competition	Level 1	ICF competition	ICF World Championships	Level 2	ICF World Cups	Level 3	ICF World Ranking competitions	Level 4		<ul style="list-style-type: none"> • International competitions • Masters or open competitions • Invitational competitions
	Type of competition	Competition												
Level 1	ICF competition	ICF World Championships												
Level 2		ICF World Cups												
Level 3		ICF World Ranking competitions												
Level 4		<ul style="list-style-type: none"> • International competitions • Masters or open competitions • Invitational competitions 												

	<p>Dans les autres disciplines, ce niveau de compétition de niveau IV n'est pas financé par la FFCK. Les années passées les budgets alloués par l'Etat nous ont permis de les financer, ce qui n'est pas le cas, cette année.</p> <p>Cette situation a été présentée aux clubs de course en ligne en 3 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - France de fond (Libourne) : présentation du fonctionnement et des orientations pour le Haut Niveau : politique de l'ANS et déclinaison des choix de la FFCK, - Réunion club de mai : partage sur les participations financières demandées aux athlètes / Clubs pour les mondiaux et les Europes U23/U18, - Réunion des clubs de juin : échange sur les Olympic Hopes. <p>À la suite de cette dernière réunion, la communauté a affirmé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté de voir des compétiteurs français sur cette course des Olympic Hopes, - Une demande de participation de la FFCK afin de permettre aux athlètes une participation financière de 500 € maximum. <p>→ Le BEx décide :</p> <p>Au regard du nombre de participants potentiels (de 40 à 70 athlètes), le budget nécessaire pour cette action pourrait atteindre 45 k€. En comparant avec les autres disciplines, qui n'ont pas de financement pour ces niveaux de compétition, il est décidé de ne pas participer financièrement à cette action. Le BEx propose d'étudier la possibilité de valider les inscriptions club dans la limite du nombre possible d'inscrits posé par le comité d'organisation. En cas de demande plus grande que le nombre possible, il sera alors proposé aux clubs d'utiliser le résultat du championnat de France sur 500m afin de valider les inscriptions, pour deux bateaux par catégorie, pour chaque épreuve. Le R1 relève est en charge du choix des candidats le cas échéant, après échange avec le président de la CNA.</p>
<p>8. Réunion CNA Waveski Surfing du 28 juin</p>	<p>Pour la CNA Waveski-Surfing du 28/06, le CR n'est pas encore établi mais trois points majeurs ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat 2023 : Peu de coupes de France en 2023 (2 seulement au regard des conditions météorologiques) et annulation du report de Coupe de France en septembre à Etel soit une information à communiquer très rapidement à tous les clubs. Il y a un risque de beaucoup de demandes de dérogations à venir, notamment de Bretagne. Date limite des demandes, le 8 octobre. Réunion CNA pour étudier les demandes de dérogation afin de publier la liste des sélectionnés aux Championnats de France (3 semaines avant la compétition. Critères recommandés d'avoir participé à une compétition nationale sur 2022 et justifier de l'impossibilité de venir sur une des 2 coupes de France en 2023. <p>→ Pas d'opposition du BEx, mais du ressort de la Commission Sportive,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat France 2024 : après désistement des Sables d'Olonne (Vendée Globe), Anglet et Lacanau, candidature de la Guadeloupe pour octobre/novembre. Souhait de valider la date au plus tôt car les billets avion seront moins chers et cela permet d'anticiper le financement par les clubs. La CNA proposerait l'organisation du Championnat de France en Guadeloupe aux dates suivantes : 25-26-27 octobre 2024. Il faut insister sur les points suivants :

	<p>- Anticiper conditions et coûts hébergement et transport pour faciliter la participation de tous les clubs, - Effectuer un sondage sur le taux d'adhésion des clubs à ce projet.</p> <p>→ Le BEx demande que la CNA réponde aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avons-nous toutes les garanties pour l'organisation ? • Ne va-t-on pas limiter la participation qu'aux seuls compétiteurs et compétitrices ayant les moyens de se rendre en Guadeloupe ? • Peut-on choisir des dates en dehors du Retour des Jeux à Vaires-Sur-Marne. <p>Il semble trop tôt pour prendre cette décision à ce jour. Cette proposition doit être posée aux championnats de France 2023, auprès de l'ensemble des clubs.</p> <p>○ Cotisation WWSA devient obligatoire (soit une somme de 50 à 150 \$) pour être nation votante, la question est posée sur le financement par la CNA ou la FFCK directement.</p> <p>→ Le BEx précise que c'est bien la FFCK qui prendra en charge le financement de cette cotisation. Il faut envoyer la facture à la Directrice Administrative Générale, au siège fédéral.</p>
--	--

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>Problème de Calendrier sur la programmation en même temps des Test Pass et du Championnat de France de Dragon Boat</p>	<p>Le Président Fédéral a reçu un courrier de la part de la CNA Dragon Boat, qui proteste du fait que les Tests PASS sont positionnés sur la même date que le championnat de France de Dragon Boat, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.</p> <p>Le président de la Commission Sportive a été en copie et le président de la CNA avait déjà fait part de son mécontentement, en Commission Sportive, ainsi qu'au Responsable de l'Animation Sportive.</p> <p>→ Le BEx fait amende honorable, c'est une erreur pour 2023. Il faudra que la Commission Sportive soit attentive à cette date et surtout que la date de ces Tests Pass soit validée par le BEx.</p> <p>Le championnat de France n'a pas été visé par une telle décision et cela correspond à une erreur de programmation de calendrier.</p> <p>Il semble qu'il y ait toutefois beaucoup d'inscription jeunes pour ce Championnat de France. Il n'y a pas de désintérêt du BEx par rapport à la discipline en rappelant sa présence et l'organisation d'un séminaire à l'occasion de ce Championnat de France.</p>
<p>1. Présence Jeux Olympiques et Paralympiques</p>	<p>Il est demandé aux membres du BEx de s'inscrire dès maintenant, sur les dates de leurs présences, pour les Jeux Olympiques et Paralympiques</p>

<p>2. Billetterie Jeux Olympiques et Paralympiques</p>	<p>Un point est fait sur la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques, au regard des demandes fédérales, du budget alloué à ces achats et aux billets reçus des différentes instances.</p> <p>Une information sera produite en septembre afin de s'assurer que les personnes invitées par la FFCK puissent prendre leur disposition pour assister aux Jeux.</p>
--	--

<p style="text-align: center;">INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. Recours au tribunal administratif d'un SHN slalom</p>	<p>Le sportif concerné conteste sa non-sélection en équipe de France 2023 depuis les TIN du printemps dernier.</p> <p>Dans un premier temps, il a souhaité contester sa non-sélection dans le premier bloc de compétition. Il a préalablement et légitimement saisi la conférence des conciliateurs du CNOSF. Le conciliateur a fait une proposition en équité. Contrairement à ce qui a été faussement diffusé dans la presse, le conciliateur n'est pas rentré dans une analyse juridique mais a essayé de proposer un compromis entre les parties, ce qui est son rôle. Le compromis proposé par le conciliateur étant générateur d'insécurité juridique, la fédération a rejeté cette proposition de conciliation qui aurait nécessairement conduit le nouveau sportif lésé à contester à son tour la décision.</p> <p>De ce fait, le juge des référés du TA de Melun a eu à se prononcer une première fois. La requête du sportif a été rejetée sur la forme pour fin de non-recevoir, toute décision ne pouvant plus avoir d'effet utile. La fédération aurait été intéressée que le juge puisse se prononcer sur le fond pour clore le sujet.</p> <p>Dans un second temps, le sportif a souhaité contester sa non-sélection dans le second bloc de compétitions. Après rejet de la nouvelle saisine de la conférence des conciliateurs du CNOSF au motif que cette dernière avait déjà traité le dossier, un second référé a été déposé au TA de Melun.</p> <p>Dans son ordonnance, le juge des référés a souhaité traiter le fond du sujet.</p> <p>Le juge indique en effet dans sa décision que « <i>la décision du 3 mai, pour regrettable et préjudiciable qu'elle soit pour M X [...] n'est toutefois entachée d'aucune erreur de droit, d'aucune erreur manifeste d'appréciation ni d'aucun détournement de pouvoir</i> ».</p> <p>Le juge précise que « <i>ce sont là les affres et les impondérables de l'existence qu'un sportif de haut niveau, dont les performances sont évidemment très dépendantes de son bon état physique à l'instant t, devrait savoir accepter avec fair-play, dignité et élégance</i> ».</p> <p>Le BEX considère que cette phrase peut collectivement nous inspirer.</p> <p>Le juge a souhaité condamner financièrement le sportif. Ce dernier a réglé très rapidement la somme à la fédération. Sur décision du président fédéral, cette somme sera reversée à un ou des athlètes de la Relève qui auront démontré des résultats exceptionnels sur la saison 2023.</p> <p>Le Bex n'a pas souhaité, pour sa part, évoquer ce dossier sur la place publique bien qu'ayant été fortement sollicitée par la presse. La fédération ne souhaitait pas</p>

	<p>engager un bras de fer. La fédération souhaitait juste avoir confirmation par le juge que ses règles de sélection étaient intelligibles et correctement appliquées, ce que le juge a pu confirmer dans son ordonnance.</p> <p>L'essentiel dorénavant est de faire en sorte que tout le monde se mobilise pour que les sportifs sélectionnés puissent représenter au mieux la France sur les prochaines échéances, et que tout le monde y contribue.</p>
2. Réunion sur la fin de vie du matériel nautique	<p>Dans le cadre du deuxième projet du Programme Pagaie Nature, sur le matériel nautique, le service d'animation sportive nationale a proposé l'organisation d'un atelier « fin de vie du matériel nautique » le 26 juillet à 19h lors des championnats de France de slalom de Bourg Saint Maurice par l'équipe Pagaie Nature. Il s'adresse aux fabricants de matériel, revendeurs ou revendeuses, clubs, dirigeants et dirigeantes de club, bases de rafting de la région.</p> <p>→ Le BEx valide cette bonne initiative</p>

Fin du BEX à 20 h 50

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

